

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le jeudi 21 décembre 2017 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski.

2017-12-235 ADOPTION D'ORDRE DU JOUR, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

1. Ordre du jour
2. Budget 2018
3. Programme triennal d'immobilisation
4. Période de questions
5. Clôture

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que ci-haut décrit.

2017-12-236 ADOPTION DU BUDGET 2018

ATTENDU les études du comité des finances et de tous les membres du conseil, des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU QUE le budget est présenté à haute voix et copies du projet étaient disponibles au public dans la salle du conseil ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2018 tel que déposé.
Celui-ci indique :

REVENUS	2018
Taxes générales	1,584,817.76 \$
Taxe d'ordures	159,840 \$
Taxe recyclage	41,087.50 \$
Paiement tenant lieu de taxes	1,900 \$
Services donnés aux autres organismes municipaux	85,651.62 \$
Services rendus	10,270 \$
Autres revenus	79,200 \$
Transferts conditionnels	433,326.11 \$
Appropriation de surplus	173, 762.80 \$
REVENUS TOTAUX	2, 569, 855.79 \$

DÉPENSES	2018
Administration générale	454,994.50 \$
Sécurité publique	484,685.32 \$

Réseau routier	495,134.87 \$
Hygiène du milieu	223,024.59 \$
Aménagement, urbanisme et développement	164,535.26 \$
Loisirs et culture	290,536.24 \$
Immobilisations	<u>456,945.01 \$</u>

DÉPENSES TOTALES **2, 569, 855.79 \$**

Aux fins de la préparation du budget 2018, le taux de taxe générale foncière est prévu à 0.460\$/100\$ d'évaluation ;

Une tarification pour les rebuts est estimée à 185 \$ par ménage résidentiel et par unité commerciale/industrielle, ainsi qu'une tarification pour le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables, de 47.50 \$ par porte.

2017-12-237 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU QUE l'article 956 du Code municipal prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour l'année 2018, 2019 et 2020 ;

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire du Canton de Hemmingford, comme le permet l'article 957 du Code municipal.

PROJETS	2018	2019	2020	FINANCEMENT
Pavage chemin Brownlee Nord	231,200\$			Taxes générales et subvention Taxe d'accise
Pavage Rang 3	108,800\$			Taxes générales et subvention amélioration des routes du Député
Pavage chemin Back Bush		650,000\$		Taxes générales et subvention taxe d'accise
Pavage chemin Lavallée			360,000\$	Taxes générales et subvention taxe d'accise

2017-12-238 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la présente séance soit levée à 20h10.

 Paul Viau
 Maire

 Sara Czyzewski
 Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;